

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 mai 2016

Nombre de conseillers municipaux : 10 présents / 12voix

Présents : MM. Christine Chaffard, Philippe Bolzoni, Didier Chaffard, Gilbert Chatel, Philippe Gevaux, Patricia Luiset Lopez, Pierre-Henri Mossuz, Eric Pagnod, Christine Reignier, Marc Sintès.

Excusées : Mme Nadia Chatel Louroz (procuration à Christine Chaffard), Mme Isabelle Legris (procuration Marc Sintès)

Absents : MM. José Evangelista, Fabrice Magreault, Angelo Parisi,

Le conseil municipal valide le PV du conseil municipal du 29 mars 2016 et désigne M. SINTES Marc, secrétaire de séance.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour 1 point :

- Convention financière entre la CC4R et la commune pour le remboursement à la CC4R des travaux réalisés par l'association Alvéole pour le compte de la commune.

Le conseil municipal accepté à l'unanimité le rajout de ce point.

1) Augmentation de capital par incorporation des primes d'émission et modification des statuts de SEMCODA

Mme le Maire fait part au conseil municipal que le conseil d'administration de SEMCODA a décidé d'augmenter leur capital en incorporant au capital social des primes d'émission inscrites au passif du bilan pour plus de 27 millions d'euros portant ainsi la valeur nominale de ses actions à 44€. Cette augmentation de capital implique une modification des statuts de SEMCODA.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472 € à 42 464 048 € par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune.
- d'autoriser la modification des statuts proposée.
- de valider le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine Assemblée Générale extraordinaire.

2) Convention d'adhésion au service médecine de prévention du CDG 74

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention d'adhésion au service de médecine de prévention entre la commune et le centre de gestion de la Haute Savoie. Ce service assure notamment le suivi médical des agents et les diverses actions de prévention sur le milieu professionnel. Le coût de l'adhésion est 0.39% de la masse salariale.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2018.

A l'unanimité, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- accepte la convention,
- autorise Mme le Maire à signer la convention.

3) Avenant n°1 au marché de traitement de désinfection UV des captages du Nant d'Inée et de Chez Folliex

Madame le Maire expose au conseil municipal l'avenant n°1 du marché cité ci-dessus en objet. Cet avenant a pour but d'ajouter des instrumentations aux réservoirs des Maréchaux, de remplacer ou installer des systèmes de télégestion sur la plupart des réservoirs ainsi qu'un système de supervision et de reprendre la chambre à vanne.

Après avoir entendu Mme le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n°1 d'un montant de 22 831.45 € HT,
- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1.

4) Travaux 2016 de la forêt communale

Mme le Maire présente au conseil municipal le programme des travaux 2016 de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux suivants :

- Travaux d'investissement pour un montant de 14 579.95 € HT :
- Dégagement manuel de plantations et plantations: parcelles N1, I, A : 7 853.27 €
 - Dépressage et nettoyage manuel de jeune peuplement résineux à 6-9 mètres : parcelle D: 6 723.68 €

5) Programme 2016 des travaux à réaliser en forêt communale : demande de subvention auprès du conseil régional

Madame le Maire fait connaître au conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016.

La nature des travaux est la suivante : nettoyage et dépressage de résineux et de feuillus à 6-9 m de haut sur 2ha dans la parcelle D. Le montant estimatif des travaux est de 6 800 € HT.

Madame le Maire fait connaître au conseil municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

- Dépenses subventionnables : 6 800 €
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 1 200 €
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 5 600 € HT
- La somme totale à la charge de la commune s'élève à 5 600 € HT (autofinancement + travaux non subventionnés).

A l'unanimité, après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le plan de financement présenté,
- charge Mme le Maire de signer les documents afférents à ce projet,
- sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,
- demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

6) Etat d'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2016

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de M. le Directeur d'Agence de l'Office National des Forêts de Haute – Savoie concernant les coupes à assieoir en 2016 en forêt communale relevant du régime forestier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire et :

- demande à l'Office National des Forêts de mettre en vente les parcelles C, D et R des coupes de l'année 2015,
- approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2016 présenté,
- demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2016 au martelage des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci-après,
- valide le mode de vidange, la destination de ces coupes de bois et leur mode de commercialisation pour les coupes inscrites,
- autorise Mme le Maire à fixer le retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied.

7) Convention financière entre la commune et la CC4R

Mme le Maire présente au conseil municipal la convention financière établie par la CC4R pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. Cette convention a pour objet le remboursement à la CC4R des travaux réalisés par l'association ALVEOLE pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la convention financière,
- autorise Mme le Maire à signer cette convention.

8) Transfert de compétence petite enfance à la CC4R

Mme le Maire fait part au conseil municipal du souhait de la CC4R de prendre la compétence petite enfance. La participation financière exigée à notre commune serait aussi conséquente que celle des années précédentes.

Après débat, le conseil municipal réitère à la CC4R qu'il ne peut accepter d'accorder une subvention aussi importante (30.14 % des 4 taxes et 13.77% du budget de fonctionnement) et que seule l'option « berceaux » est acceptable (avec intégration dans la commission d'attribution des places). Par ailleurs, une nouvelle solution dite de crèche privée (sans coût direct pour la commune) est en voie d'élaboration.

9) Prolongation du compromis d'achat du relais du Môle

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé à Maître Raffin, notaire de la commune, pour qu'elle demande à son confrère, Maître Achard, de prolonger le compromis d'achat jusqu'au 7 juillet car à ce jour nous n'avons pas eu de réponse concernant les demandes de subvention. Les arrêtés attributifs devraient être envoyés dans le mois de juin.

10) Regroupement des points de collecte des ordures ménagères

Une information est faite au conseil municipal qu'un point de regroupement des ordures ménagères a été mis en place au lieu dit « Chez Baron » pour les habitants de Chez Baron et de Pouilly. Le ramassage ne se fera plus en porte à porte à compter du 9 mai.

11) Point sur les avancées du SCOT

Mme le Maire informe le conseil municipal des avancées du SCOT. Il a été défini :

- 1.6% d'augmentation de la population sur 20 ans
- 200 nouveaux logements pour St Jean sur 20 ans
- Une urbanisation de 10 ha sur 20 ans
- Une inscription d'une zone économique à l'entrée du village
- Une inscription du Môle en zone touristique.

12) Point sur le Plan Pastoral Territorial

Le conseil municipal est informé que l'impluvium ne fonctionne pas correctement. Suite à une entrevue avec les agriculteurs, il a été décidé de faire un essai avec une bâche qui récupère de l'eau de ruissellement.

Elle informe également le conseil municipal qu'il reste de l'argent à dépenser et que les travaux sont subventionnés à hauteur de 70%.

13) Constitution de servitude SEMCODA / ERDF

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame CHAFFARD, en sa qualité de maire de la commune de Saint Jean de Tholome à l'effet d'intervenir dans un acte à recevoir par Maître Danièle RAFFIN – RENAND, notaire à Saint Jeoire en Faucigny, authentifiant une servitude pour le passage en tréfonds d'une canalisation souterraine EDF sur une longueur totale d'environ 135 mètres, dans une bande d'environ 0.40 mètres de large avec les accessoires, soit trois coffrets.